



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, BRAYELLE, DARTIGUENAVE, GARAT E., GARAT J.M., GUIOSE, LARD, LIOT, SIROT, VERGEZ.

Étaient absents excusés : Mmes et M. DARRACQ (pouvoir à L. GIBARU), CAZALIS (pouvoir à A. LAPEGUE), VAN PEVENAGE (pouvoir à J. SIROT).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 21/06/2024

Date d'affichage : 21/06/2024

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BENESSE

Délibération n° 2024_06_26_D07

OBJET : MARCHE PUBLIC - EXTENSION DE L'ECOLE - AVENANT N°1 - LOT 4 (PLATRERIES)

Rapporteur : Eric Brayelle

La Commune de Saint-Martin-de-Hinx a entrepris l'extension de notre école communale, afin de répondre aux effectifs croissants d'élèves.

Vu le Code de la commande publique,

Vu les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n° 2022_02_15_D07 et n° 2022_03_22_D7 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération d'extension de l'école communale,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023_12_19_D12 relative à la signature des marchés pour les travaux d'extension de l'école communale,

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offre du 12/06/2024,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 de la Commune,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, DÉCIDE :

- **De conclure un avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de : extension de l'école communale :**
 - **Lot n° 4 : plâtreries**
 - **Attributaire : JEAN GOYTY
93 RUE HENRI DE NAVARRE
64100 BAYONNE**
 - **Montant du marché initial : 24 105,30 € H.T.**
 - **Avenant n°1 : 1 571,25 € H.T.**
 - **Nouveau montant du marché : 25 676,55 € H.T.**
 - **Objet de l'avenant :**
 - **Doublage et isolation couloir,**
 - **Plafond coupe-feu 1/2 h onduleur,**
 - **Plafond coupe-feu 1 h local stockage.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr , à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire,



Alexandre LAPEGUE,

le secrétaire de séance,



Jean-Philippe BENESE.